



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 09 Avril 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Ayant pris part à la délibération |
| 29 | 29 | 29 |

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-71

Objet DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERES 2024 : RUE DU GRAND PUIITS ET PASSAGE A NIVEAU 103

Exposé des motifs:

En 2024 la commune souhaite déposer deux dossiers de demandes de subvention auprès du département au titre de la sécurité routière.

Ces deux projets répondent à l'action prioritaire " encourager les mobilités douces et les transports à faible émission" du Plan D'ACcélération pour la Transition Ecologique " PACTE" 2023-2028 du Département des Bouches-du-Rhône auquel la commune a adhéré et au Défi N°2 – « favoriser les déplacements doux et écoresponsables » de notre Agenda 2030.

Le premier projet concerne les travaux de sécurisation du cheminement piéton rue du Grand Puits entre la rue du Claou et Venelles le Haut. En effet, cet axe est très fréquenté par les écoliers puisqu'il dessert l'école élémentaire Maurice Plantier.

Or la configuration des lieux génère des vitesses excessives des automobilistes et engendre un risque certain pour les traversées piétonnes et cyclistes. De plus, le trottoir n'est actuellement pas revêtu.

Le projet consiste donc en :

- o Un aménagement Zone 30 efficient de la voie ;
- o La sécurisation des modes de déplacement;
- o La réfection du trottoir ;
- o La mise en place d'un radar pédagogique ;
- o La mise en place d'un dispositif intelligent de détection des piétons pour sécuriser la traversée ;
- o La signalisation horizontale et verticale ;
- o Le remplacement de l'éclairage public.

La durée totale des travaux est estimée à 2 mois. La réalisation de cette opération pourrait s'effectuer au cours des mois de juillet et août 2024.

Le coût estimatif de l'opération est de 75 000 € HT

La subvention sollicitée est de 80 % du montant H.T. plafonnée à 60 000 €

Le second projet concerne Le passage à niveau 103 situé, Avenue des Logissons sur la commune de Venelles qui a été inscrit sur la liste des Passages à Niveau à enjeu par le comité Régional de sécurisation des PN lors de la réunion du 15 septembre 2015.

Suite à l'actualisation du diagnostic, un « relevé de décision » a défini un plan d'actions en 2 phases, en date du 21 mars 2018.

Les travaux de la Phase 1 ont été réalisés en mai 2018 par la SNCF.

Les travaux de sécurisation du PN 103 proposés dans la phase 2 se situent dans la continuité de ceux réalisés en mai 2018 (phase1) et correspondent à la phase 2 des travaux listés dans le relevé de décisions du PN 103 du 6 février 2018 :

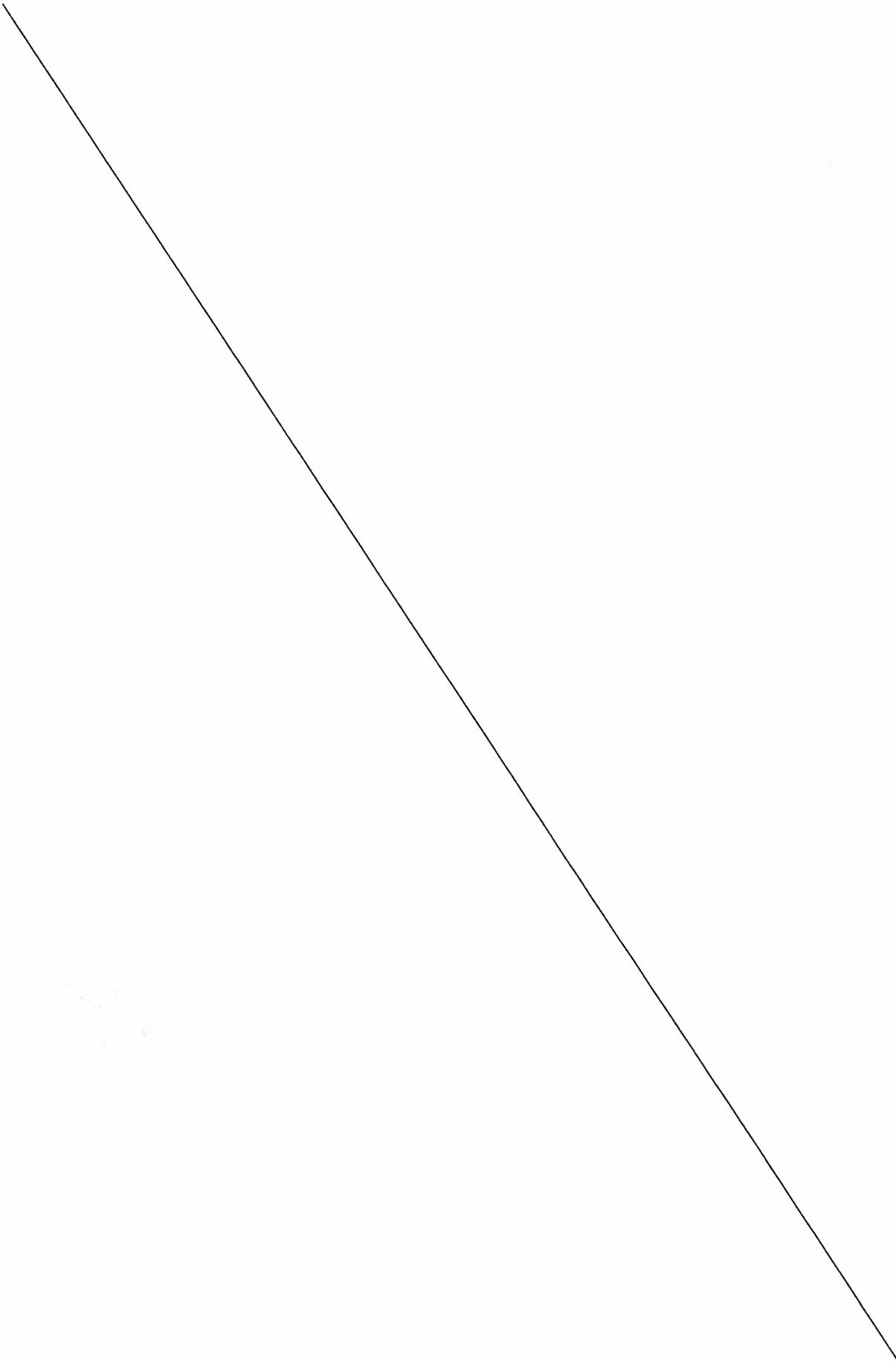
Les objectifs des travaux de la phase 2 sont :

- L'amélioration de la lisibilité du PN 103 (commune de Venelles)
- La réalisation de cheminements piétons des deux côtés de la voie routière, (SNCF)
- La mise en place de feux R24 (SNCF)
- Le déplacement des barrières pour un positionnement perpendiculaire à la voie (SNCF)
- L'analyse du risque de remontée de file (SNCF)
- Mise en place d'un système innovant validé par la Délégation Régionale de la Sécurité, le CEREMA, (commune de Venelles)

A ce jour, la SNCF vient de finaliser les travaux lui incombant (voir liste ci-dessus) et la commune souhaite en tant que gestionnaire routier finaliser sa partie dans le courant de l'année 2024.

Afin d'améliorer la sécurité et la lisibilité du PN 103, la commune souhaite s'appuyer sur le projet expérimental « Flowell » de l'entreprise Colas, qui est un système de marquage dynamique lumineux à Led détectant l'arrivée du train et les remontées de file de véhicule sur le passage à niveau.

Ce système innovant validé par la Délégation de la sécurité Routière (DSR) et le CEREMA permettra d'alerter les automobilistes, les cyclistes et les piétons de l'arrivée du train et d'une position dangereuse sur le passage à niveau. Cet aménagement pourra améliorer significativement la lisibilité du PN, tant sur la remontée de file des véhicules, que sur la piste cyclable et le cheminement piétonnier.



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240411-dm2024_0071-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024